

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

1/5 – BUDGET PRIMITIF 2016 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

L'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant budgété des dépenses d'investissement 2015 était de 11 836 705,72 €. Les crédits d'investissement 2016 peuvent donc être ouverts à hauteur de 2 959 176,43 € et seront repris lors de l'élaboration du budget primitif.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 655 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Fonction 900

- Acquisition de matériel informatique et copieurs 20 000 € (90020 - 2183)
- Travaux dans les logements de fonction 35 000 € (90020 - 21318)

Fonction 903

- Travaux salle Allende 500 000 € (90314 - 2313)

Fonction 908

- Aménagement cellules commerciales Europe 50 000 € (90824 - 2138)
- Aménagement de courées 50 000 € (90824 – 2313)

Total : 655 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir ces crédits d'investissement.